

Image not found or type unknown



Droit a exercer a son domicile

Par **sacha06**, le **27/02/2009** à **13:25**

bonjour,rnje voudrais savoir si c'était possible de creer une société a mon domicile de vente de pizza j' habite un rez de chaussez independant de l entree de mon bâtiment si oui sous quelle forme , faut il le consentement de mon bailleur, je ne fait aucune nuisance, je n ai pas les moyens pour commencer a investir pour un local commercial merci de votre réponse